

# MAURITANIE AVENTURE SARL

Le Ksar Nouakchott Mauritanie

www.mauritanie-aventure.com

Contact en France  
Rue Centrale  
43350 Blanzac  
tel : +33 471 02 90 07

## RAID LA MAURITANIE EN V T T

### Bulletin d'engagement V T T iste

#### Renseignements sur le VTTiste inscrit

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Date de Naissance</b>

Adresse Postale	
Tél. fixe	
Tél. portable	
Email	

<b>Pratique du V T T</b>	<b>Niveau en V T T</b>	<b>Pour les licenciés V T T</b>	
<input type="checkbox"/> Occasionnelle	<input type="checkbox"/> Moyen	Fédération	
<input type="checkbox"/> Loisirs	<input type="checkbox"/> Bon	Nom du Club	
<input type="checkbox"/> Compétitions	<input type="checkbox"/> Excellent	N° de licence	

Si compétiteur, indiquez vos principales participations et palmarès

Pour les non licenciés un certificat médical d'aptitude à la pratique du VTT sera demandé ultérieurement

#### Choisissez le montant de votre inscription

Pré-engagement avant le 30 juin 2010 Assurance annulation non incluse	900 euros	<input type="checkbox"/>
Engagement à partir du 01 juillet 2010 Assurance annulation non incluse	1100 euros	<input type="checkbox"/>
Pré-engagement avant le 31 juin 2010 Assurance annulation incluse	950 euros	<input type="checkbox"/>
Engagement à partir du 01 juillet 2010 Assurance annulation incluse	1150 euros	<input type="checkbox"/>

#### Définissez l'échelonnement du paiement de inscription

Acompte à verser à l'engagement ou pré-engagement	300 euros	
Paiement complémentaire	15/05/2010	
Paiement complémentaire	15/06/2010	
Paiement complémentaire	15/07/2010	
Paiement complémentaire	15/08/2010	
Solde restant	15/09/2010	
<b>Montant total de l'inscription</b>		

<b>Lu et Approuvé</b>	<b>Signature</b>
Le : .....	
À : .....	

MAURITANIE AVENTURE SARL NOUAKCHOTT MAURITANIE RC N°49.257  
Mauritanie Aventure est une agence de tourisme de droit mauritanien agréée par le ministère du tourisme mauritanien par arrêté ministériel N°1085 et titulaire d'une licence d'agent de voyage N°14

## CONDITIONS DE VENTE

Les prix indiqués dans nos programmes ont été déterminés en fonction des données économiques suivantes : coût du transport lié notamment au coût du carburant et au taux de change Ouguya mauritanien / Euro, taux de change des devises utilisées pour le calcul des prestations terrestres incluses dans le forfait. La variation des données économiques peut entraîner une modification de nos prix de vente tant à la hausse qu'à la baisse. Pour les clients déjà inscrits le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet d'une majoration moins de 30 jours avant le départ.

• **les prix comprennent** : les prestations prévues au programme choisi.

• **les prix ne comprennent pas** : les assurances complémentaires, assistance, les taxes de séjour, les repas ne figurant pas au programme de nos séjours et circuits, les boissons, le carburant des véhicules des voyageurs, les extras et frais de porteur.

**Inscriptions** : L'inscription à l'un de nos voyages implique l'acceptation de nos conditions de vente. Toute inscription devra être accompagnée d'un acompte, le solde devant être réglé au moins 30 jours avant le départ. Pour les commandes intervenant moins d'un mois avant le départ, le règlement intégral du voyage est exigé à l'inscription. Il pourra en outre être demandé une somme forfaitaire de 100 € par dossier.

**Assurance complémentaire** : Vous pouvez souscrire, au moment de la réservation, une assurance complémentaire couvrant les conséquences de certains cas d'annulation moyennant un supplément (voir rubrique assurance dans nos programmes).

Attention, cette assurance complémentaire n'est jamais remboursée. Aucun remboursement, ne peut intervenir si le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur la convocation ou s'il ne peut présenter les documents nécessaires aux frontières.

**Frais d'annulation** : En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra sous 30 jours, déductions faites des montants (frais d'annulation) précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de départ :

• annulation intervenant plus de 60 jours avant le départ : 150 € de frais de dossier non remboursable par l'assurance annulation.

• annulation survenant entre 60 et 45 jours avant le départ : 25 % du montant du voyage.

• annulation survenant entre 45 et 20 jours avant le départ : 50 % du montant du voyage.

• annulation survenant entre 20 et 7 jours avant le départ : 75 % du montant du voyage.

• annulation survenant moins de 7 jours avant le départ, non présentation au départ ou défaut de pièces d'identité valides : 100 % du montant du voyage.

**Assurance annulation** : peut être souscrite au moment de la réservation. En cas d'annulation de la part du client survenant entre 60 jours et la date du départ le dédit sera réduit à un montant forfaitaire de 150 euros.

**Cession de contrat** : A titre indicatif, les opérations consécutives à une cession des contrats entraînent des frais de 20,00 € à 150,00 € par personne selon la proximité de la date de départ.

**Frais de modification** : Plus de 30 jours avant le départ toute modification d'un voyage entraînera la perception de 100 € pour frais de dossier. Moins de 30 jours avant le départ, toute modification sera considérée comme une annulation (cf. rubrique frais d'annulation).

**Annulation du fait de l'organisateur** : L'insuffisance du nombre de participants (la réalisation d'un circuit étant subordonnée à un nombre minimum de participants peut être un motif valable d'annulation à condition que le voyageur en soit informé au plus tard 21 jours avant le départ. En cas d'annulation imposée, justifiée par des circonstances de force majeure ou pour des raisons liées à la sécurité du voyageur et ce, quel qu'en soit le délai, le client obtiendra le remboursement de l'intégralité des sommes versées mais ne pourra prétendre à une quelconque indemnité.

**Modifications de programme** : Les excursions, les étapes des circuits, etc. peuvent être modifiées sans préavis en fonction de certains impératifs locaux (grèves, déplacements officiels, manifestations politiques...). Pour les programmes qui combinent séjour, circuit et excursions, notre agence se réserve le droit d'intervenir dans l'ordre chronologique du programme choisi sans pour cela en altérer le contenu. Nous pouvons être amenés lorsque les circonstances nous y contraignent à substituer un camping/hôtel à un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines excursions sans que ces modifications exceptionnelles donnent lieu à une quelconque indemnisation ; le voyageur ne pourra les refuser sans motif valable. Notre agence ne pourra être tenue pour responsable des modifications, voire même des annulations qui en résulteraient. En tout état de cause, et dans toute la mesure du possible, le voyageur en sera avisé au préalable.

**Accident** : La responsabilité de l'organisateur ne sera être engagée dans tout ou partie d'accident, d'accrochage ou d'incident mécanique qui pourrait survenir au cours d'un circuit.

**Formalités** : Les ressortissants français sont avisés sur chacun de nos programmes des formalités de police et de santé exigées pour la réalisation du voyage. Leur accomplissement et les frais qui en résultent incombent aux seuls clients (sauf indication contraire).

Notre agence ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'annulation du voyage d'un client pour défaut de documents exigés par la Police des Frontières.

**Modification de nos conditions particulières de vente** : Dans le cas de revente de voyages organisés par des voyagistes, les conditions particulières de vente, d'assurance et d'annulation de l'organisateur concerné se substituent à nos propres conditions particulières.

**Situation particulière** : Notre agence se réserve le droit d'exclure d'un groupe à tout moment une personne dont le comportement risque de mettre en péril la sécurité ou le bien-être des autres participants. De ce fait, aucune indemnité, ni remboursement ne seront dû à ce titre.

**Après vente** : Toute réclamation relative à un voyage doit nous être adressée sous pli recommandé dans un délai maximum de 14 jours après le retour, accompagné des pièces justificatives, sous peine de nullité. Aucun remboursement ne sera accordé pour une prestation non utilisée du fait du voyageur. En cas de litige, seul le Tribunal de Nouakchott Mauritanie sera compétent.

# MAURITANIE AVENTURE SARL

Le Ksar Nouakchott Mauritanie

www.mauritanie-aventure.com

## Compris dans le prix du raid

### Personnel, fournitures et matériel mis en œuvre

Accueil à l'aéroport de Atar ou Nouakchott et transfert à Azougui. Transfert à la fin du raid pour embarquement à l'aéroport de Atar ou Nouakchott, assistance aux formalités d'embarquement. Accompagnateurs et guide mauritaniens francophones tous les jours.

Accompagnateurs français tous les jours.

Directeur technique français ancien compétiteur cyclisme.

Un véhicule 4x4 ouvreur d'accompagnement.

Plusieurs véhicules 4x4 suiveurs d'accompagnement.

Carburant et toutes sujétions pour tous les véhicules mentionnés.

Tentes nomades, tentes igloo, tapis de sol, douches portatives, chaises pliantes, tables pliantes, matelas pour les pique-niques ou campements et bivouacs.

Des gardiens pour les bivouacs et campements, ensemble du matériel et VTT.

Cuisiniers et personnel de service.

Thé traditionnel mauritanien à plusieurs reprises tous les jours.

Fourniture d'eau potable en quantité suffisante sur la totalité du parcours et la durée du séjour.

Un carton de 12 bouteilles d'eau minérale.

Transport de vos pièces détachées et votre outillage sur la totalité du parcours.

### Formalités administratives

Visa d'entrée en Mauritanie non compris à demander au Consulat de Mauritanie à Paris.

Droit d'entrée aux différents sites visités, peintures rupestres, source de Tergit, bibliothèque à Chinguetti.

### Film et photos

Film sur DVD à partir de prises de vues effectuées au cours du voyage.

## Non compris dans le prix du raid

Visa d'entrée en Mauritanie non compris à demander au Consulat de Mauritanie à Paris.

Le trajet aérien ou autre depuis la France jusqu'en Mauritanie.

La fourniture des VTT et leurs pièces détachées

Les boissons en bouteilles bouchées, eau minérale ou autres boissons.

Les repas non indiqués comme fournis.

Les dépenses personnelles.

Les diverses assurances (soins, rapatriement, etc.).

Sac de couchage pour les auberges et campements.

Les pertes ou vols d'objets ou effets personnels.

### Hébergements compris

Les auberges, campements et organisation de bivouacs, compris tentes nomades, tentes pour couple et chaises pliantes.

Matelas fournis. Sac de couchage non fourni.

### Détail des hébergements

06 Nuits en auberge (en dur ou en toile)

01 Nuits en bivouac nomade.

### Repas compris

07 petits déjeuners

07 déjeuners

07 dîners

### Repas non compris

Tous les autres repas.

## Lu et Approuvé

Le : .....

À : .....

## Signature

MAURITANIE AVENTURE SARL NOUAKCHOTT MAURITANIE RC N°49.257

Mauritanie Aventure est une agence de tourisme de droit mauritanien agréée par le ministère du tourisme mauritanien par arrêté ministériel N°1085 et titulaire d'une licence d'agent de voyage N°14

Contact en France : Rue Centrale 43350 BLANZAC (téléphone 04 71 02 90 07 et 06 14 82 49 41)